

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **seize septembre à 10 heures**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>11</b>
- votants :	<b>13</b>
- ayant donné procuration :	<b>2</b>
- absents excusés :	<b>2</b>
- absents :	<b>0</b>
- exclus :	<b>0</b>

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOS, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU ayant donné pouvoir à Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT ayant donné pouvoir à Florence ROGEBOS

Date de convocation :  
**7 septembre 2021**

Secrétaire de séance : **Géraldine TISSOT-TRULLARD**

Objet de la délibération :  
  
**Représentation du SMMO au  
CDT**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	<b>13</b>
- Contre :	<b>0</b>
- Abstention :	<b>0</b>

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide de désigner Jean-Marie SAILLARD, représentant du SMMO au CDT du Doubs**

Fait et délibéré aux **Hôpitaux vieux, le 16 septembre 2021**  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE  
**14 OCT. 2021**  
PONTARLIER (Doubs)

*Le Président, Philippe ALPY*  
**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
8 Place Xavier Augier  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **seize septembre à 10 heures**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>11</b>
- votants :	<b>13</b>
- ayant donné procuration :	<b>2</b>
- absents excusés :	<b>2</b>
- absents :	<b>0</b>
- exclus :	<b>0</b>

Date de convocation :

**7 septembre 2021**

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU ayant donné pouvoir à Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT ayant donné pouvoir à Florence ROGEBOSZ

Secrétaire de séance : **Géraldine TISSOT-TRULLARD**

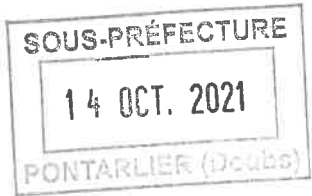
Objet de la délibération :

**Représentation du SMMO à l'OTPHD**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	<b>13</b>
- Contre :	<b>0</b>
- Abstention :	<b>0</b>

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide de désigner Gaël MARANDIN, représentant du SMMO à l'Office du Tourisme du Pays du Haut-Doubs**

Fait et délibéré aux **Hôpitaux vieux, le 16 septembre 2021**  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme



**Le Président, Philippe ALPY**

**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
8 Place Xavier Authier  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **seize septembre à 10 heures**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>11</b>
- votants :	<b>13</b>
- ayant donné procuration :	<b>2</b>
- absents excusés :	<b>2</b>
- absents :	<b>0</b>
- exclus :	<b>0</b>

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU ayant donné pouvoir à Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT ayant donné pouvoir à Florence ROGEBOZ

Date de convocation :

**7 septembre 2021**

Secrétaire de séance : **Géraldine TISSOT-TRULLARD**

Objet de la délibération :

**Indemnités du Président**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	<b>13</b>
- Contre :	<b>0</b>
- Abstention :	<b>0</b>

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité le versement de l'indemnité de fonction de Président du SMMO sur la base du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, établie à 18,71 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale**

Fait et délibéré aux **Hôpitaux vieux**, le **16 septembre 2021**  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE  
**14 OCT. 2021**  
PONTARLIER (Doubs)

*Le Président, Philippe ALPY*  
**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
8 Place Xavier Aubier  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à 10 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>11</b>
- votants :	<b>13</b>
- ayant donné procuration :	<b>2</b>
- absents excusés :	<b>2</b>
- absents :	<b>0</b>
- exclus :	<b>0</b>

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU ayant donné pouvoir à Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT ayant donné pouvoir à Florence ROGEBOZ

Date de convocation :

**7 septembre 2021**

Secrétaire de séance : **Géraldine TISSOT-TRULLARD**

Président de séance : **Michel MOREL**

Objet de la délibération :  
**Election du Président**

Le doyen d'âge, Michel MOREL, assure la présidence de séance.

Philippe ALPY propose sa candidature au poste de Président du SMMO.

Michel MOREL prend acte de cette unique candidature et fait procéder au vote à bulletin secret

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	<b>12</b>
- Contre :	<b>0</b>
- Abstention :	<b>1</b>

**Le comité syndical décide à la majorité (Philippe ALPY, candidat, s'étant abstenu), de nommer Philippe ALPY au poste de Président du SMMO**

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **16 septembre 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE  
14 OCT. 2021  
PONTARLIER (Doubs)

Le Président, **Philippe ALPY**  
**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
8 Place Xavier Aubryer  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à 10 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>11</b>
- votants :	<b>13</b>
- ayant donné procuration :	<b>2</b>
- absents excusés :	<b>2</b>
- absents :	<b>0</b>
- exclus :	<b>0</b>

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU ayant donné pouvoir à Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT ayant donné pouvoir à Florence ROGEBOZ

Date de convocation :

**7 septembre 2021**

Secrétaire de séance : **Géraldine TISSOT-TRULLARD**

Président de séance : **Michel MOREL**

Objet de la délibération :

**Election du Bureau**

Conformément à l'article 8.1. des statuts, le doyen d'âge, Michel MOREL, assure la présidence de séance et fait appel aux candidats pour la constitution du bureau.

Sont candidats : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Résultat du vote

- Pour : **13**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Michel MOREL prend acte des candidatures et valide le principe du vote à mains levée.

**Le comité syndical décide à l'unanimité la composition du bureau suivante : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD**

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **16 septembre 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE  
14 OCT. 2021  
PONTAILLER (Doubs)

**Le Président, Philippe ALPY**  
**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
8 Place Xavier Authier  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 686 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **seize septembre à 10 heures**

**Nombre de membres**

- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>11</b>
- votants :	<b>13</b>
- ayant donné procuration :	<b>2</b>
- absents excusés :	<b>2</b>
- absents :	<b>0</b>
- exclus :	<b>0</b>

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Thierry MAIRE du POSET, Gaël MARANDIN, Michel MOREL, Florence ROGEBOSZ, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU ayant donné pouvoir à Claude JACQUEMIN-VERGUET, Romuald VIVOT ayant donné pouvoir à Florence ROGEBOSZ

Date de convocation :

**7 septembre 2021**

Secrétaire de séance : **Géraldine TISSOT-TRULLARD**

Avec la mise en place du pôle d'ingénierie, le SMMO a développé de nouvelles compétences en matière d'ingénierie de transition climatique pour les territoires de montagne.

Objet de la délibération :

**Modification des statuts**

Suite à l'événement SUERA de mars 2021, plusieurs collectivités ont sollicité le SMMO pour des conseils sur la manière d'appréhender le sujet de la transition touristique sur leur territoire. Des coopérations potentielles ont émergé de ces échanges, sous forme de conseils techniques et méthodologiques.

Compte tenu de ces sollicitations, il est proposé de modifier les statuts du SMMO pour lui permettre de passer des conventions de prestations intellectuelles rémunérées auprès d'autres collectivités territoriales sur le territoire de la France métropolitaine.

Le comité syndical décide à l'unanimité de modifier l'article Article 4 - Prestations de Service et de le rédiger de la façon suivante :

« Article 4 – Prestations de service :

Le Syndicat mixte peut, à la demande d'un de ses membres, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte non membre, assurer des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Ces prestations sont identifiées dans un budget annexe au sens de l'article L. 5211-56 du CGCT.

Chaque prestation donne lieu à une convention qui en définit le contenu et les conditions financières.

Les conventions ou contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect de la réglementation en vigueur et se situent dans le prolongement des compétences statutaires du syndicat mixte. »

Le comité syndical décide à l'unanimité de demander à ses membres de délibérer dans les 3 mois suivant la notification de la présente délibération, sur la proposition de modification de statuts.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 16 septembre 2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

*Le Président, Philippe ALPY*

Syndicat Mixte du Mont-d'Or  
8 Place Xavier Audsiar  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

